



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 10 septembre 2003 à 9 h 30 à laquelle sont présents madame Jocelyne Houle, vice-présidente, madame et messieurs les conseillers(ère) André Levac, Louise Poirier et Aurèle Desjardins formant quorum du comité.

Également présents monsieur Michel Tremblay, directeur général par intérim, M^{me} Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

Est absent monsieur le maire Yves Ducharme.

CE-2003-1269 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2003 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2003 DU COMITÉ EXÉCUTIF**

CONSIDÉRANT QUE copies des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 2 septembre 2003 et de la séance ordinaire du 3 septembre 2003 du comité exécutif de la Ville de Gatineau ont été déposées aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux tels que soumis.

Adoptée

CE-2003-1270 **APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 33 - 66 005,31 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 33 - 231 660,17 \$ ET LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 34 - 4 561,73 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 33 et accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 33 et la liste des réquisitions numéro 34 :

| Numéro de la liste | Description | Montant | Période |
|----------------------------------|---------------------------|----------------|--------------------|
| Liste PA numéro 33 | Pièces de comptes à payer | 66 005,31 \$ | 25 au 29 août 2003 |
| Liste PD numéro 33 | Pièces de comptes à payer | 231 660,17 \$ | 25 au 29 août 2003 |
| Liste des réquisitions numéro 34 | Pièces de comptes à payer | 4 561,73 \$ | 25 au 29 août 2003 |

Un certificat du trésorier a été émis le 5 septembre 2003.

Adoptée

CE-2003-1271 ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-34 - 390 330,88 \$ - PÉRIODE DU 21 AU 27 AOÛT 2003

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-34 d'un montant total de 390 330,88 \$ pour la période du 21 au 27 août 2003.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 septembre 2003.

Adoptée

CE-2003-1272 SOUSSION 2003 SI 138 - IMPRIMERIE VINCENT LTÉE - IMPRESSION DE LA PAPETERIE GÉNÉRALE - SERVICE DES FINANCES - 36 745,76 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Imprimerie Vincent Ltée, 120, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1V3 pour la fourniture et l'impression de la papeterie générale, au prix unitaire excluant les taxes de chaque article indiqué au tableau joint en annexe, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 12 août 2003 et ce, étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les prix soumis demeureront en vigueur pour une période d'un an à compter de la date d'octroi du contrat.

Les fonds à cette fin seront pris à même les disponibilités budgétaires des divers requérants.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 septembre 2003.

Adoptée

CE-2003-1273 SOUSSION 2003 SP 142 - DIVERS FOURNISSEURS - ACHAT D'UNE CAMIONNETTE À CABINE MULTIPLACE, DE TROIS FOURGONNETTES DE TYPE CARGO ET DE DEUX CAMIONS DE TYPE CABINE ET CHÂSSIS - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - 239 889,24 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat aux firmes suivantes pour l'achat de véhicules, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées en date du 8 juillet 2003, à savoir :

ANNEXES A, C et D

Mont-Bleu Ford Inc., 375, boulevard Maloney Ouest, Gatineau, Québec, J8P 3W1 pour l'achat d'une camionnette à cabine multiplace et deux fourgonnettes trois-quarts de tonne incluant toutes les options, au montant de 110 436,66 \$ incluant les taxes et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes pour chaque annexe.

ANNEXES B et F

Cartier Pontiac Buick GMC Ltée, 1475, boulevard Pie XI Sud, Val-Béla ir, Québec, G3K 1H1 pour l'achat d'une fourgonnette demi-tonne incluant toutes les options et d'un camion de 14 050 lbs de type cabine et châssis, au montant total de 80 501,40 \$ incluant les taxes et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour l'annexe B et la plus basse soumission conforme reçue pour l'annexe F.

ANNEXE E

Carle Ford Inc., 901, rue Dollard, Gatineau, Québec, J8L 3T4 pour l'achat d'un camion de 16 000 lbs de type cabine et châssis, au montant de 48 951,18 \$ incluant les taxes et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour l'annexe E.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------------|----------------|---|
| 06-30104-041-44294 | 27 500,95 \$ | Achat de véhicules et équipements T.P. et autres fourg. ½ t. 150 BB 750 |
| 06-30104-042-44295 | 33 664,51 \$ | Achat de véhicules et équipements T.P. et autres fourg. ½ t. 150 TC 755 |
| 06-30104-043-44296 | 40 389,86 \$ | Achat de véhicules et équipements T.P. et autres fourg. ½ t. 150 VD 753 |
| 06-30104-044-44297 | 32 542,04 \$ | Achat de véhicules et équipements T.P. et autres fourg. ¾ t. 155 BC 447 |
| 06-30104-051-44298 | 47 248,99 \$ | Achat de véhicules et équipements T.P. et autres camion 310 TC 244 |
| 06-30104-055-44299 | 50 201,15 \$ | Achat de véhicules et équipements T.P. et autres fourgon 330 HC 119 |
| 04-13493 | 8 341,74 \$ | TPS à recevoir ristourne |

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante:

| POSTE | DÉBIT | CRÉDIT | DESCRIPTION |
|--------------|--------------|---------------|---|
| 06-30104-055 | 9 798 \$ | | Achat de véhicules et équipements T.P. et autres // fourgon 330 HC 119 |
| 06-30104-056 | 4 800 \$ | | Achat de véhicules et équipements T.P. et autres // chargeur 335 HA 159 sur roues |
| 06-30104-042 | | 3 665 \$ | Achat de véhicules et équipements T.P. et autres // fourg. ½ t. 150 TC 755 |
| 06-30104-043 | | 10 390 \$ | Achat de véhicules et équipements T.P. et autres // fourg. ½ t. 150 VD 753 |
| 06-30104-044 | | 543 \$ | Achat de véhicules et équipements T.P. et autres // fourg. ¾ t. 155 BC 447 |

Un certificat du trésorier a été émis le 5 septembre 2003.

Adoptée

CE-2003-1274 **SOUMISSION 2003 SI 019 - CRANE PRO SERVICES - ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS DE LEVAGE (PALANS) - SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ - 46 332,07 \$ POUR LES ANNÉES 2003 À 2006**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Crane Pro Services, 1875, chemin St-François, Dorval, Québec, H9P 1K3 pour l'entretien des équipements de levage pour un montant total de 46 332,07 \$ incluant les taxes pour quatre années, ainsi que pour les taux horaires et les taux pour appel de service ci-dessous, le tout en conformité avec sa soumission déposée le 28 juillet 2003 et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

| Horaire | Taux horaire (fixes et fermes) (4 ans) taxes en sus | Taux Appel de service (fixes et fermes) (4 ans) taxes en sus | Heures facturées pour appel de service |
|---------------------------------|---|---|---|
| Lundi/vendredi de 8 h à 17 h | 76 \$ | 76 \$ | 4 |
| Soir/fin de semaine | 107 \$ | 107 \$ | 4 |
| Jour férié | 137 \$ | 137 \$ | 4 |

Le contrat sera valide à compter de la date de la présente résolution et se terminera le 31 décembre 2006 et les coûts seront les mêmes pour chacune des années du contrat.

De plus le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires aux budgets des années 2004, 2005 et 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|-----------------|-------------|---|
| 45128-532-44300 | 366,38 \$ | Traitement de lixiviat-site Cook entr. des édifices |
| 41215-532-44301 | 1 648,72 \$ | Buckingham-usine d'eau potable entr. des édifices |
| 41214-532-44302 | 3 558,35 \$ | Gatineau-usine d'eau potable entr. des édifices |
| 41213-532-44303 | 1 282,34 \$ | Hull-usine d'eau potable entr. des édifices |
| 41212-532-44304 | 366,38 \$ | Aylmer-usine d'eau potable entr. des édifices |
| 30930-532-44305 | 2 636,85 \$ | Édifice E.-beaudoin (Gatineau)-ateliers municipaux entr. des édifices |
| 30920-532-44306 | 1 138,02 \$ | 100 Edmonton (Hull)-ateliers municipaux entr. des édifices |
| 30910-532-44307 | 183,20 \$ | Édifice Eardley (Aylmer)-ateliers municipaux entr. des édifices |
| 04-13493 | 402,78 \$ | TPS à recevoir ristourne |

Un certificat du trésorier a été émis le 5 septembre 2003.

Adoptée

CE-2003-1275 **FERMETURE DE RUE POUR UNE VENTE DE VOITURES SUR LE BOULEVARD SAINT-JOSEPH, ENTRE LES RUES JEAN-PROULX NORD ET JEAN-PROULX SUD, LE DIMANCHE 21 SEPTEMBRE 2003, DE 8 H 30 À 17 H 30**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur Michel Lafortune, organisateur de la Grande vente du boulevard, à fermer complètement le boulevard Saint-Joseph, entre les rues Jean-Proulx Nord et Jean-Proulx Sud, sauf pour les véhicules d'urgence, le dimanche 21 septembre 2003, de 8 h 30 à 17 h 30, pour une vente gigantesque de voitures, le tout selon les conditions suivantes :

- assurer un nombre suffisant de places de stationnement hors rue pour la clientèle;
- respecter les normes de signalisation routière du Québec et/ou de la Ville concernant la fermeture de rue;
- assurer un nombre suffisant de personnes en devoir avec veste rouge pour diriger et contrôler la circulation aux carrefours;
- assurer une entente avec les Services de sécurité incendie et de la police concernant la sécurité du public et la mise en opération des feux de circulation sur clignotant durant l'événement;

- assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement et canaliser les traverses de piétons en un maximum de trois endroits;
- ramasser les ordures engendrées par cet événement et nettoyer les lieux après l'événement;
- assumer les frais des dommages causés à la propriété de la Ville;
- dégager la Ville de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir au Service d'ingénierie, section circulation et signalisation de la Ville de Gatineau, au plus tard deux semaines avant l'événement, les formulaires d'assurances « Responsabilité et indemnisation » et « Responsabilité civile générale » (3 000 000 \$).

Adoptée

CE-2003-1276 TRAVAUX - PAVAGE 2003, GROUPE 1 - TROTTOIRS - MONTANT MAXIMAL DE 36 500 \$

CONSIDÉRANT QUE la réfection de trottoirs existants nécessite le paiement des travaux supplémentaires à être réalisés par la compagnie Construction Lafarge Québec ltée, 636, chemin Klock, Gatineau, Québec, J9H 5E4 dans le cadre des travaux de réfection de pavage 2003, règlement numéro 122-2003 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve une augmentation du montant du contrat de pavage, contrat 03-61, pour un montant maximal de 36 500 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------------|-----------|--|
| 06-30122-001-44308 | 11 100 \$ | Réfection et aménagement du réseau routier pavage secteur Aylmer |
| 06-30122-002-44309 | 24 130 \$ | Réfection et aménagement du réseau routier pavage secteur Hull |
| 04-13493 | 1 270 \$ | TPS à recevoir ristourne |

Un certificat du trésorier a été émis le 5 septembre 2003.

Adoptée

CE-2003-1277 TRAVAUX - PAVAGE 2003, GROUPE 2 - TROTTOIRS - MONTANT MAXIMAL DE 38 000 \$

CONSIDÉRANT QUE la réfection de trottoirs existants nécessite le paiement des travaux supplémentaires à être réalisés par la compagnie Construction DJL inc., 20, rue Émile-Bond, Gatineau, Québec, J8Y 3M7 dans le cadre des travaux de réfection de pavage 2003, règlement numéro 122-2003 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve une augmentation du montant du contrat de pavage, contrat 03-62, pour un montant maximal de 38 000 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------------|-----------|---|
| 06-30122-004-44310 | 36 678 \$ | Réfection et aménagement du réseau routier pavage secteur Masson-Angers |
| 04-13493 | 1 322 \$ | TPS à recevoir ristourne |

Un certificat du trésorier a été émis le 5 septembre 2003.

Adoptée

CE-2003-1278 **SOUMISSION 2003 SP 171 - B.D. SYSTÈMES INTÉRIEURS INC. - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES BUREAUX - MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES ET SERVICE DES FINANCES - 3E ÉTAGE - MAISON DU CITOYEN - 98 411,94 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme B.D. Systèmes Intérieurs Inc., 16, chemin des Artisans, Chelsea, Québec, J9B 1M5 pour les travaux d'aménagement des bureaux au Module de l'administration et des finances et au Service des finances situés au 3^e étage de la maison du Citoyen au montant total de 98 411,94 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission en date du 20 août 2003 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------------|--------------|--|
| 06-10002-014-44311 | 94 989,83 \$ | Aménagements des locaux fusion adm. & fin. direction de module et finances |
| 04-13493 | 3 422,11 \$ | TPS à recevoir ristourne |

Un certificat du trésorier a été émis le 5 septembre 2003.

Adoptée

CE-2003-1279 **SOUMISSION 2003 SP 186 - (SECTIONS I À VII - FREDAL SOLUTIONS - 95 630,62 \$) - (SECTIONS VIII - REFLET CORPORATIF - 2 460,59 \$) - (SECTION IX - THIBO PRODUITS DE BUREAU 3053057 CANADA INC. - 3 513,79 \$) - AMEUBLEMENT DIVERS - CRDMHO - SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ - 101 605 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat aux firmes suivantes pour l'achat et l'installation d'ameublement divers pour le volet archives du Centre régional de danse, de musique et d'histoire de l'Outaouais (CRDMHO) situé à la Maison de la culture, selon les montants identifiés, le tout en conformité avec leurs soumissions respectives déposées le 2 septembre 2003 et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes, par sections et par articles :

| SOUMISSIONNAIRES | SECTIONS | MONTANT (incluant les taxes) |
|---|---|--|
| Fredal Solutions 15, rue de Valcourt Gatineau, Québec J8T 8H1 | I (articles 1 à 4) Fauteuils Rouillard (article 4 - quantité modifiée à 4); II (articles 5 et 6) Fauteuils Global (article 6 - quantité modifiée à 2); III (articles 7 à 11) Ameublement Lacasse; IV (articles 12 à 41) Ameublement Logiflex; V (articles 42 et 43) Chariots Metro; VI (articles 44 et 45) Système de panneaux Tayco; VII (article 46) Casiers Perfix; Article 49 – Fauteuils Rouillard; Article 50 – Fauteuils Rouillard; Article 51 – Huche Lacasse. | 95 630,62 \$ |
| Reflét Corporatif 874, boulevard Wilfrid-Lavigne Gatineau, Québec J9J 2S2 | VIII (article 47) Classeurs à plans Lincora | 2 460,59 \$ |
| Thibo Produits de Bureau 3053057 Canada Inc. 200, Promenade du Portage Gatineau, Québec J8X 4H4 | IX (article 48) Classeurs latéraux Global | 3 513,79 \$ |

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------------|----------------|---|
| 06-06910-002-44312 | 98 071,86 \$ | Agrandissement Maison de la culture de Gatineau équipements spécialisés |
| 04-13493 | 3 533,14 \$ | TPS à recevoir ristourne |

Un certificat du trésorier a été émis le 5 septembre 2003.

Adoptée

CE-2003-1280* SOUMISSION 2003 SP 105 - ACKLANDS GRAINGER - ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION D'INCENDIE - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - 133 768,03 \$

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le programme triennal d'immobilisations pour les années 2003 à 2005, par sa résolution numéro CM-2002-1060, dans laquelle il était demandé de faire approuver chaque projet faisant partie dudit programme;

CONSIDÉRANT QUE le programme triennal d'immobilisations prévoit un montant de 90 000 \$ pour l'achat d'appareils respiratoires, projet identifié sous le numéro SPI-03-02 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'approuver le projet identifié sous le numéro SPI-03-02 intitulé Appareils respiratoires financé au fonds de roulement pour un montant de 71 412 \$.

Le trésorier est autorisé à puiser à même le fonds de roulement la somme de 71 412 \$ remboursable sur une période de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2004.

De plus, ce comité adjuge un contrat à la firme Acklands Grainger, 5782, boulevard Thimens, St-Laurent, Québec, H4R 2K9 pour l'achat d'appareils respiratoires avec accessoires pour le Service de sécurité incendie, au montant total de 133 768,03 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée le 24 juillet 2003 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------|--------------|---|
| | 71 412 \$ | Futur fonds de roulement |
| 06-30055-002 | 43 711,85 \$ | Implantation équipe intervention – appareils respiratoires |
| 06-30055-003 | 13 992,62 \$ | Implantation équipe intervention – bouteilles appareils resp. |
| 04-13493 | 4 651,56 \$ | TPS à recevoir ristourne |

Un certificat du trésorier a été émis le 5 septembre 2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-1281 SUBVENTION DE 200 \$ - FONDATION DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE AU CŒUR-DES-VALLÉES - CABINET DU MAIRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de verser la somme de 200 \$ à la Fondation de la Réussite éducative au Cœur-des-Vallées dans le cadre de la réalisation des projets d'aide humanitaire et de persévérance scolaire auprès des élèves.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de la Fondation de la Réussite éducative au Cœur-des-Vallées à l'attention de madame Mireille Clément, 582, rue MacLaren Est, Gatineau, Québec, J8L 2W2.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|-----------|---------|-----------------------------------|
| 11418-972 | 200 \$ | Yves Ducharme – maire subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 5 septembre 2003.

Adoptée

CE-2003-1282 PARTICIPATION DE MONSIEUR RICHARD CÔTÉ À UNE ACTIVITÉ SPÉCIALE DE L'ASSOCIATION RÉCRÉATIVE DE TEMPLETON - 13 SEPTEMBRE 2003

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur Richard Côté à participer à une activité spéciale organisée par l'Association récréative de Templeton au profit de différents organismes qui aura lieu le 13 septembre 2003.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 60 \$ à l'ordre de l'Association récréative de Templeton à l'attention de monsieur Gaétan Brassard, 13, rue Curé-Labelle, Gatineau Québec, J8P 1X7 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------|----------------|--|
| 11413-972 | 60 \$ | Richard Côté – de Bellevue subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 5 septembre 2003.

Adoptée

CE-2003-1283 SUBVENTION DE 300 \$ - FONDATION POUR LES ÂÎNÉS DE L'OUTAOUAIS - CAMPAGNE DE LEVÉE DE FONDS - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de la Fondation pour les aînés de l'Outaouais-mérite communautaire à l'attention de madame Claire Vaive, 331, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Gatineau, Québec, J8Y 6T3 à titre de subvention pour sa campagne de levée de fonds.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------|----------------|---|
| 11412-972 | 50 \$ | Joseph De Sylva - du Versant subventions |
| 11410-972 | 50 \$ | Thérèse Cyr - des Riverains subventions |
| 11408-972 | 50 \$ | Denise Laferrière - de Hull subventions |
| 11406-972 | 100 \$ | Louise Poirier - de L'Orée-du-Parc subventions |
| 11405-972 | 50 \$ | Marc Bureau – de Wright-Parc-de-la-Montagne subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 5 septembre 2003.

Adoptée

CE-2003-1284 SUBVENTION DE 200 \$ - ASSOCIATION COMMUNAUTAIRE DE L'ENVOLÉE - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de l'Association communautaire de l'Envolée à l'attention de monsieur Roger Tessier, 319, rue de la Côte-Ste-Catherine, Gatineau, Québec, J8V 2N1 à titre de subvention pour l'entretien de la patinoire au parc Henri-Dunant.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------|----------------|--|
| 11412-972 | 200 \$ | Joseph De Sylva - du Versant subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 5 septembre 2003.

Adoptée

CE-2003-1285 **AUTORISATION - ACHAT DE DEUX TABLES CORPORATIVES (20 PLACES) POUR LE "PETIT DÉJEUNER DE LANCEMENT" DE LA CAMPAGNE 2003 CENTRAIDE OUTAOUAIS - 16 SEPTEMBRE 2003**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'achat de deux tables corporatives (20 places) pour le «Petit déjeuner de lancement» de la campagne 2003 de Centraide Outaouais qui se tiendra au Hilton Lac-Leamy le 16 septembre 2003.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 480 \$ à l'ordre de Centraide Outaouais à l'attention de madame Louise Poirier, présidente de la campagne 2003, 74, rue Montclair, Gatineau, Québec, J8Y 2E7.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------|----------------|--|
| 11100-312 | 480 \$ | Conseil municipal – Frais de représentations |

Un certificat du trésorier a été émis le 10 septembre 2003.

Adoptée

CE-2003-1286 **AUTORISATION - ACHAT DE DEUX TABLES (20 PLACES) POUR LE PETIT-DÉJEUNER CONFÉRENCE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE GATINEAU- 17 SEPTEMBRE 2003**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'achat de deux tables corporatives (20 places) pour le petit-déjeuner conférence de la Chambre de commerce de Gatineau qui se tiendra au Hilton Lac-Leamy le 17 septembre 2003.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de la Chambre de commerce de Gatineau, 45, rue de Villebois, bureau 100, Gatineau, Québec, J8T 8J7.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------|----------------|---|
| 11100-312 | 500 \$ | Conseil municipal – Frais de représentation |

Un certificat du trésorier a été émis le 10 septembre 2003.

Adoptée

CE-2003-1287* **MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE AU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE le poste de mécanicien d'entretien graisseur aux ateliers mécaniques, secteur centre est, est devenu vacant suite à la retraite de monsieur Robert Sabourin;

CONSIDÉRANT QUE le Service des opérations de terrain a présenté un rapport justifiant des modifications à sa structure organisationnelle afin de garantir le maintien d'une bonne efficacité :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'autoriser les modifications ci-dessous à la structure organisationnelle du Service des opérations de terrain :

- Abolir le poste de mécanicien d'entretien graisseur au Service des opérations de terrain, centre est.
- Créer le poste de mécanicien-soudeur au Service des opérations de terrain, secteur centre est.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-39800-114 – Atelier mécanique – Transport – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 septembre 2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-1288

OCTROI D'UN CONGÉ SANS SOLDE À MADAME LYNE TREMBLAY DE LA DIVISION DU CONTENTIEUX, MODULE DES SERVICES CORPORATIFS POUR LA PÉRIODE DU 26 SEPTEMBRE 2003 AU 26 MARS 2004

CONSIDÉRANT QUE madame Lyne Tremblay occupant le poste de secrétaire spécialisée à la division du contentieux, Module des Services corporatifs a formulé une demande de congé sans solde pour la période du 26 septembre 2003 au 26 septembre 2004 inclusivement;

CONSIDÉRANT QUE le chef de la division du contentieux est favorable à la demande tout en recommandant le congé sans solde pour une période de six mois, soit du 26 septembre 2003 au 26 mars 2004 inclusivement;

CONSIDÉRANT QUE madame Lyne Tremblay accepte la recommandation du chef de la division du contentieux, soit un congé sans solde de six mois du 26 septembre 2003 au 26 mars 2004 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde à madame Lyne Tremblay un congé sans solde pour une période de six mois, soit du 26 septembre 2003 au 26 mars 2004.

Adoptée

CE-2003-1289

DÉMISSION DE MADAME ANNIE LACHANCE AU POSTE DE GREFFIÈRE SUPPLÉANTE À LA COUR MUNICIPALE, MODULE DES SERVICES CORPORATIFS

CONSIDÉRANT QUE madame Annie Lachance occupant le poste de greffière suppléante à la cour municipale, Module des Services corporatifs a déposé sa démission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la démission de madame Annie Lachance au poste de greffière suppléante à la cour municipale, Module des Services corporatifs et ce, à compter du 2 septembre 2003.

Le trésorier est autorisé à payer à Mme Lachance les montants qui lui sont dus.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier madame Annie Lachance de ses loyaux services.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 septembre 2003.

Adoptée

CE-2003-1290 **MODIFICATION AU CONTRAT DE MADAME INGRID MOISIL, BIBLIOTHÉCAIRE - GESTION DES RESSOURCES AU SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES, DIVISION BIBLIOTHÈQUE ET LETTRES, MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif, par sa résolution numéro CE-2003-923 adoptée le 18 juin 2003, acceptait l'engagement contractuel de madame Ingrid Moasil au poste de bibliothécaire – gestion des ressources au Service des arts, de la culture et des lettres, division bibliothèque et lettres, Module de la culture et des loisirs;

CONSIDÉRANT QU'une modification doit être apportée au contrat de travail de madame Ingrid Moasil :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la modification suivante :

Article 2.1 Changer les mots « à compter du 25 juin 2003 au 24 juin 2008 »

Pour « à compter du 14 juillet 2003 au 13 juillet 2008 ».

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de travail lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée

CE-2003-1291 **MODIFICATIONS AU CONTRAT DE TRAVAIL DE MADAME LINDA SABOURIN AU POSTE DE CHARGÉ DE PROJET - PROGRAMME VILLE EN SANTÉ AU MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif, par sa résolution numéro CE-2003-1108 adoptée le 9 juillet 2003, acceptait l'engagement contractuel de madame Linda Sabourin au poste de chargé de projet pour la démarche de consultation du Module de la culture et des loisirs auprès de la population gatinoise;

CONSIDÉRANT QUE des modifications doivent être apportées au contrat de travail de madame Linda Sabourin :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte les modifications suivantes :

Article 1.1 Changer les mots « chargé de projet » pour « agent de projet »

Article 3.2 Changer les mots « à toutes les deux semaines » pour « à toutes les semaines »

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de travail lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée

CE-2003-1292 NOMINATION À L'ESSAI DE MADAME JOSÉE SABOURIN AU POSTE D'ADJOINT AU DIRECTEUR AU SERVICE D'URBANISME, MODULE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'adjoint au directeur au Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la nomination à l'essai de madame Josée Sabourin au poste d'adjoint au directeur au Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire.

Madame Josée Sabourin est assujettie à une période d'essai de douze mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Madame Josée Sabourin conserve le traitement et les avantages sociaux auxquels elle est assujettie actuellement en vertu de la Loi 170.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61100-115 – Service d'urbanisme.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 septembre 2003.

Adoptée

CE-2003-1293 ADOPTION DES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES, DE LA GRILLE D'ÉVALUATION, LA LISTE DE FOURNISSEURS INVITÉS ET DES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉLECTION - MANDAT POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA STRATÉGIE MUNICIPALE EN HABITATION

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte les documents d'appel d'offres public pour le mandat de développement de la stratégie municipale en habitation comprenant les cahiers suivants : avis aux soumissionnaires incluant la grille d'évaluation et de pondération, services, soumission, clauses administratives, offre de prix et offre de services;

De plus, ce comité nomme les membres proposés pour le Comité de sélection soit : Éric Boutet, responsable, section planification, Réjean Martineau, chef par intérim, division projets de développements et programmes, David Leclerc, coordonnateur en urbanisme, division projets de développements et programme et un représentant de la division approvisionnement du Service des finances à titre de secrétaire du comité et observateur.

Ce comité accepte les fournisseurs invités suivants :

Pierre Bélanger
912, chemin Tour du Lac
Casier postal 3593
Chénéville, Québec, J0V 1E0

Jules Hurtubise et Associés Inc.
505-2600, avenue Pierre-Dupuis
Montréal, Québec, H3C 3R6

Agence d'urbanisme de l'Outaouais
201-331, boulevard Saint-Joseph
Gatineau, Québec, J8Y 3Z2

Adoptée

CE-2003-1294* ACQUISITION DE LA CAPITAINERIE - MARINA D'AYLMER À PRIX NOMINAL

CONSIDÉRANT QUE le Club de Voile Grande-Rivière en date du 3 juin 2003 a accepté d'effectuer la cession à la Ville de Gatineau de la Capitainerie érigée sur le site de la marina d'Aylmer le tout tel que prévu au protocole d'entente avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter d'acquérir à prix nominal le bâtiment « Capitainerie » érigé par le Club de Voile Grande-Rivière sur le site de la marina d'Aylmer partie du lot numéro 2192, Village d'Aylmer.

La prise de possession pour fins d'assurances est fixée au 1^{er} septembre 2003 selon l'entente existante (résolution numéro CM-2002-436).

La Ville reconnaît également que le loyer dû pour le lot en eau profonde pour la période du 1^{er} septembre 2001 au 31 août 2003 au montant de 10 024,07 \$ ne sera pas exigé du Club.

Maître Louise Lambert est mandaté pour préparer les documents aux fins de la présente acquisition et une somme d'approximativement 1 000 \$ est accordé à la réalisation de ce mandat.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|-----------|--------------|--------------------------|
| Futur FDI | 10 024,07 \$ | Acquisition Capitainerie |
| Futur FDI | 1 000, 00 \$ | Honoraire professionnel |

Le trésorier est autorisé à puiser à même le produit de disposition de propriétés la somme de 9 383,50 \$ afin de financer les frais de notaire découlant de l'acquisition de la « Capitainerie » ainsi que la radiation d'une somme de 8 383,50 \$ représentant le loyer dû par le Club de Voile Grande-Rivière pour le lot en eau profonde pour la période débutant le 1^{er} janvier 2002 au 31 août 2003. De plus, le trésorier est autorisé à puiser à même le surplus accumulé non affecté de l'ex-Ville d'Aylmer, la somme de 1 640,57 \$ représentant le loyer dû par le Club de Voile Grande-Rivière pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2001 et à effectuer les écritures comptables nécessaires pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante:

| POSTE | DÉBIT | CRÉDIT | DESCRIPTION |
|----------|-------------|-------------|---|
| 01-74210 | 9 383,50 \$ | | Disposition actifs - propriétés // subventions |
| 03-10110 | | 9 383,50 \$ | Dépense immobilisable financée par activité fin. // subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 5 septembre 2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

MADAME JOCELYNE HOULE
Maire suppléant et vice-présidente
Comité exécutif

Me SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif